

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

que de via & bled par l'ou, comment cela suffirait-il à l'entretien d'une famille qui est, au moins très nombreuse. De l'indigence ou des recrus le plus grand nombre d'instituteurs, en disant de très grands maux, impossibilité d'acheter des livres autant instructifs qu'utiles & d'acquiescer à des lumières précieuses qu'ils leur manquent assez souvent, & qu'un grand nombre seraient capables de prendre non seulement beaucoup de goût à la lecture mais encore développerait souvent d'heureux talents: & produira chez quelques uns une peur de l'usage, de la vient en que cet état est une recherche & même peut être méprisée.

Observations.

Avec les soins les plus redoublés, obtenus par le filage de l'ou parvient à apprendre avec bien de la peine à la plus part des enfants à lire, à écrire, à calculer, & leur éducation, autant qu'est nécessaire à l'usage du laboureur.

De la vérité & ce que l'on ne peut faire ici, il est impossible sur tout dans la belle saison que la plus part des enfants ne soient contraints malgré eux d'abandonner leurs écoles, pour travailler à d'autres ouvrages, afin de se procurer la subsistance de leur famille. C'est ce qui se prouve aisément par les pensions reçues de chacun d'eux, sur tout des enfants de la campagne puisque la plus part des pensions ne leur suffisent pas.

Il suffirait-il à l'entretien d'une famille qui est, au moins très nombreuse. De l'indigence ou des recrus le plus grand nombre d'instituteurs, en disant de très grands maux, impossibilité d'acheter des livres autant instructifs qu'utiles & d'acquiescer à des lumières précieuses qu'ils leur manquent assez souvent, & qu'un grand nombre seraient capables de prendre non seulement beaucoup de goût à la lecture mais encore développerait souvent d'heureux talents: & produira chez quelques uns une peur de l'usage, de la vient en que cet état est une recherche & même peut être méprisée.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Chavannes & Bogis. Deux écoles pour le même lieu 1897
(1) N° 98

Chavannes et Bogis

deux Villages

deux Communes

Paroisse de Crabbier agence des Chavannes,
Paroisse de Crabbier Agence de Bogis,
de Nion,
du Léman

un quart de lieue

Le d'Evle de Chavannes comprend dans son ressort, le Village de ce nom ayant 21 maisons, la Salive de Margoussin 2 maisons formées, dans la conférence du premier quart d'heure; & Regay hameau de 3 maisons dans la conférence du second quart d'heure. Total 26 maisons, faisant 28 foyers de ménage.
Le d'Evle de Bogis comprend le Village de ce nom ayant 18 maisons, de la Moulins de l'oye 1 maison dans la conférence du premier quart d'heure; & Bodley vicié Bogis, hameau de 5 maisons dans la conférence du second quart d'heure. Total 24 maisons faisant 27 foyers.

Margoussin, la Salive. Regay pour la Chavannes.
Bodley & le moulin de l'oye pour Bogis.

Margoussin & la Salive ont à un petit quart d'heure de Regay & à un petit quart d'heure de Chavannes Bodley est à 25 minutes & le moulin de l'oye à 10 minutes de Bogis.
Margoussin point dans ce moment, Regay & Bodley la Salive point. Bodley & l'enfant; Moulin de l'oye un enfant.

Le Village de Chavannes 16 enfants; de Margoussin de la Salive point; de Regay 4. Total 20 enfants pour cette école.
Le Village de Bogis 31 enfants; de Bodley 3; du moulin de l'oye 1. Total 35 enfants pour cette seconde école.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? Chalagnairia, 10 Minute; Rouvex 20 Minute; Commugy 25 Minute; Craus 30 Minute; Crabier 25 Minute; Bines, 45 Minute; La rippe 30 Minute;

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

deux pages ne suffiraient pas pour marquer les distances réciproques de tous ces lieux. Il y a dans la circonférence de Bogis, est le centre des villages, qui sont à près de deux lieues de distance mais il n'en est point ou il n'est plus d'un quart de lieue de distance de l'un à l'autre.

I I

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? La lecture, les prières, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et en même temps, on fait apprendre par cœur le cours de religion rédigée par Alphonse et le plein chant.
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? on tient l'école toute l'année, elle dure en hiver, depuis huit heures jusqu'à midi; à Bogis; et depuis une heure jusqu'à quatre heures à Chavannes.
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? on se sert d'abord des Eléments de l'Alphabet ou patelle, on passe aux psaumes, de là au nouveau Testament et à l'Ancien Testament pour la lecture, et le Catechisme.
- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? On suit les réglemens du Code Ecclésiastique du cy devant Gouvernement de Berne, il serait à souhaiter que les lois concernant la fréquentation des écoles fussent mieux observées.
- 9°. Durée de l'école chaque jour? comme j'ai dit au No 6.
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? Dans l'école les enfans sont distribués en quatre ordre suivant leur capacité.

I I I

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Le Sursur en cas de vacance, rendait publique l'amen, qu'il faisait au jour fixé en présence du Conseil, il présentait les deux sujets, qui croient les plus propres au cy devant Seigneur Bailli de Bonmont qui se terminait dans son choix selon les mêmes principes.

Du Chenet dans la Vallée du Lac de Joux.

Daniel Louis Piquet

(3)

- d. Son âge. - - - - - 47 ans
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? - - - - - Six enfans;
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? - - - - - depuis 14 années
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? - - - - - Il étoit au Chenet à la Commune
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? - - - - - Il étoit Lapidaire et amodieux
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? - - - - - Il est à son tour à l'Eglise, il lit la prière au deux villages après midi; il lit chaque Veille de Communia aux Chavannes 20 Ecoliers; à Bogis 30, cela varie jusqu'à 60 Ecoliers, dans les deux villages.
- a. En hiver, } soit garçons ou filles,
- b. En été, }

I V

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. - - - - - Il y a deux petits jardins; à chaque Commune, un très petit, et très mauvais, logement situé sur le Cabaret d'une très mauvaise construction, l'école froide et très mal située;
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? - - - - - rien
- b. Quelle en est la valeur? - - - - - rien
- c. Source des revenus. - - - - - rien
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'Eglise ou des pauvres? - - - - - rien
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? - - - - - douze baibes par Ecolier qui, soit par année
- 15°. Bâtiment de l'école. - - - - - Six baibes pour ceux qui ne paient pas
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? - - - - - très mal situé, comme j'ai dit dans l'article 13 tout à fait vieux et délabré;
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? - - - - - il n'y a qu'une chambre pour l'école située dans le Cabaret
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? - - - - - Il a été obligé pendant huit années de louer une maison qui lui a coûté six deniers par année pour ne pas exposer au sacre du Cabaret
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. - - - - - dans ce moment il a été obligé de retourner à la Commune à cause qu'il n'y a plus de maison vacante.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

au devant Chateau de Nion 8 L.
 de la Commune des Chavannes 25 francs
 et deux petits Voyages de bois
 de la Commune de Bogir 21 francs
 et deux petits Voyages de bois

rien

rien

l'argent que je retire des Communes Nion
du revenu des dîmes Communes

rien

rien

rien

rien

observation

quoique le régent ne gagne que 4 fr
 par jour il est occupé d'une manière qui
 absorbe tout son temps, étant obligé d'aller
 d'un Village à l'autre, ainsi il est exposé
 tous les jours, et même le Dimanche à la
 rigueur des mauvais temps sur tout en hiver
 on observe que les enfants de la campagne ne
 peuvent qu'avec bien de la peine apprendre
 à lire & écrire, un peu d'orthographe et
 d'arithmétique et leur Catechisme et on en
 vient à bout par la force de travail et par
 l'appui d'un Pasteur fidèle qui ne désire rien
 autant que d'instruire les hommes, et sur tout
 la jeunesse.

Crassier & Borrey pour Ecoles sous le nom de Régent

No 99

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

à Crassier et Borrey.

deux Villages

deux Communes.

Paroisse et Agence de Crassier pour Crassier & cel
Paroisse de Crassier, & Agence de Borrey pour Borrey.

de Nyon

Léman

à un quart de lieue

1°. Photo de Crassier comprend dans son ressort, les villages de la nom
 ayant 34 maisons; le Bois d'Ély, la Tour de la Sica, 3 maisons
 foraines, toutes dans la conférence du premier quart d'heure.
 Total 37 maisons, faisant 40 foyers de ménage.

2°. Photo de Borrey comprend le village de la nom, ayant 27 maisons, sans aucune maison foraine.

Le Bois d'Ély, la Sica, la Tour, toutes des la
communes des ressorts de CrassierLe Bois d'Ély est à un quart de lieue, la Sica à
10 Minutes, la Tour à un demi quart de lieue.

1°. Du Village de Crassier 37 Enfants, & des maisons foraines
 Point pour le moment, forment la première école.
 2°. Du Village de Borrey 27 Enfants forment cette seconde école.